



Allthings

**Conditions supplémentaires d'utilisation de
la micro-application « Mes documents »**

**« Mes documents » Micro-App Licence
Agreement (MLA)**

**Allthings, version mars 2019
Allthings Technologies AG
Lange Gasse 8 – 4052 Basel – Suisse**

1 Description de la micro-application « Mes documents »

Dans cette micro-application, vous verrez des documents ainsi que les informations et données correspondantes de votre bail (ci-après : « Documents »). Lorsqu'elle est activée, la micro-application « Mes documents » vous montre un aperçu des documents contractuels de votre bail et des données comme le loyer ou la durée. Vous pouvez également ouvrir certains documents pour les consulter.

Il peut s'agir des documents suivants :

- Bail de votre logement
- Modifications du contrat
- Protocole d'état des lieux
- Relevés de chauffage et de charges
- Plans
- Notices des équipements électroniques du logement
- Notices de traitement des objets dans le logement

Cette micro-application peut également avoir un autre nom, comme par exemple « Contrats et relevés » ou « Mes contrats ».

2 Dispositions d'utilisation

Les conditions suivantes s'appliquent à la micro-application décrite au paragraphe 1 et les prestations correspondantes d'Allthings et complètent les conditions d'utilisation ci-contre d'Allthings (ci-après « EULA »). En cas de divergence entre les EULA et le présent MLA, les dispositions du présent MLA prévalent sur les dispositions d'EULA.

Le présent MLA devient valide dès que vous activez la micro-application décrite au paragraphe 1. La durée du présent MLA et le droit d'utilisation de la micro-application décrite au chiffre 1 prennent fin à la fermeture de votre compte ou à l'arrêt de la micro-application par Allthings.

Afin que nous puissions vous afficher vos documents et différentes informations correspondantes, nous avons besoin de votre accord pour recevoir et traiter les documents de votre agence immobilière ou de votre propriétaire (notamment pour les enregistrer et, si nécessaire pour évaluer la visualisation de certaines informations). Lorsque vous utilisez « Mes documents », vous nous donnez l'autorisation :

- pour demander les documents relatifs à votre logement/votre unité locative et les recevoir manuellement ou automatiquement, pour enregistrer et traiter les documents afin de pouvoir vous afficher, à vous ainsi qu'au propriétaire du logement, à tout moment pendant la durée du bail, une visualisation simple des documents.
- pour afficher les documents à d'autres personnes éventuelles inscrites dans votre logement/unité locative (colocataires) et que vous avez ainsi autorisées à accéder à votre compte d'utilisateur.

- pour effacer les documents après votre déménagement du logement et tout autre paramètre d'utilisation de la micro-application.

Allthings décline toute responsabilité quant à l'intégralité ou l'exactitude des informations sur vos documents et leur contenu mises à disposition via la micro-application. L'application ne remplace pas un archivage soigneux et sûr et de vos documents physiques ni une sauvegarde des documents électroniques.

3 Autres conditions

3.1 Modifications du MLA

Allthings peut modifier à tout moment le présent MLA. Les modifications prennent effet une fois qu'elles sont publiées sur le site Internet d'Allthings ou qu'Allthings vous en informe par un autre biais. Merci de consulter régulièrement le MLA sur le site Internet (www.allthings.me/de/dokumente) pour voir les éventuelles modifications. En continuant d'utiliser les services après la date à laquelle les dispositions ont été modifiées, vous confirmez à chaque fois votre accord avec la version du présent MLA en vigueur au moment correspondant.

3.2. Caducité partielle

Si une ou plusieurs dispositions du présent MLA est caduque ou invalide ou s'avère irréalisable, les autres dispositions n'en seront pas affectées. Les différentes parties des dispositions concernées seront remplacées par les dispositions légales en vigueur.

4 Droit applicable

Sous réserve de lois nationales applicables sur la protection des consommateurs, à l'exclusion du conflit de loi, le présent MLA est soumis aux lois suisses, hors droit d'achat des Nations Unies. La juridiction exclusivement compétente pour tous les litiges issus de et en lien avec le présent MLA sont les tribunaux du canton de Bâle-Ville.